

BRUXELLES

« J'aimerais ouvrir mon commerce sept jours sur sept »

Indépendant depuis quelques années, Pascal Niclot souhaite faire changer la loi sur l'ouverture des commerces. Il aimerait ouvrir son magasin d'alimentation 7 jours sur 7 sans restriction. Explications.

Pascal Niclot est indépendant depuis quelques années. Il gère plusieurs magasins d'alimentation comme affilié chez Delhaize. Et son plus grand souhait serait de pouvoir ouvrir ses commerces 7 jours sur 7. « Je veux me battre pour faire changer cette loi qui ne tient plus compte de la réalité. Aujourd'hui, la loi prévoit qu'un indépendant doit fermer son commerce un jour par semaine. Au départ, la loi imposait le dimanche. Ensuite, il y a eu une série d'amendements. L'indépendant a pu choisir son jour. Maintenant, on parle de 24 heures consécutives. Et il y a des exceptions avec les zones touristiques » explique notre interlocuteur qui gère plusieurs magasins en région bruxelloise ainsi qu'un à Namur et un autre à Mons.

« Il faut redonner de la vie dans les quartiers. Et cela passe par le commerçant. On n'empêche pas un indépendant de travailler 7 jours sur 7 mais on empêche les consommateurs d'avoir accès à

son commerce pendant 24 heures », précise Pascal Niclot qui avait déjà entrepris des démarches il y a trois ans avant de mettre son combat sur pause. « Aujourd'hui, j'ai envie de relancer la machine. Cette loi est obsolète. Je travaille avec un avocat qui va tenter d'interpeller les politiques. Je souhaite qu'il y ait un débat sur la question », poursuit-il.

« Plus de liberté »

Notre indépendant constate qu'une série de professions échappe à la règle. « Les stations-service peuvent ouvrir 7 jours sur 7. Elles ont souvent un magasin d'alimentation mais si elles peuvent prouver que le revenu principal est le carburant, cela ne pose pas de problème. Au prix où est le litre de carburant, ce n'est pas compliqué. Certains commerces, qui proposent des services traiteurs, sont considérés comme des établissements horeca et peuvent aussi ouvrir 7 jours sur 7. Un commerce dans une zone touristique a le droit mais le voisin,

qui se trouve en dehors de la zone, ne peut pas. Je voudrais plus de liberté pour les PME », développe Pascal Niclot.

Il pointe aussi les nouveaux modes de consommation. « Aujourd'hui, ce sont surtout les nouveaux modes de consommation qui mettent en danger les petits commerçants. L'ouverture de points de vente totalement

« Aujourd'hui, ce sont surtout les nouveaux modes de consommation qui mettent en danger les petits commerçants »

PASCAL NICLOT

automatisés ouverts 7 jours sur 7 et 24h sur 24, comme il existe déjà à Gand, et toutes les nouvelles entreprises qui permettent de commander des repas ou leurs ingrédients à domicile 7 jours sur 7 créent à l'égard des commerçants de détail une concurrence inédite et déloyale. »

Pour Pascal Niclot, il n'est pas question que le personnel tra-



Pascal Niclot espère être entendu. © I. A.

vaille plus. « On paie nos taxes, on engage du personnel, on forme des stagiaires, des étudiants. On donne du travail. Le but n'est pas de faire travailler plus de 37 heures par semaine

notre personnel. Mais ils auront la possibilité de travailler avec des horaires variables en fonction de ce qui convient le mieux à leur situation. C'est du social aussi », insiste notre interlocu-

teur. Outre sa démarche vis-à-vis du monde politique, Pascal Niclot espère qu'un écho dans la presse lui permettra d'être entendu. ■

ISABELLE ANNEET

MOBILITÉ

La Stib augmente à nouveau la capacité sur les lignes 2-6

Depuis aujourd'hui, lundi 10 janvier, les voyageurs de la Stib peuvent bénéficier de fréquences plus élevées sur les lignes de métro 2 et 6.

En heure de pointe, un passage est désormais prévu toutes les 2 minutes 30 sur le tronçon commun entre Elisabeth et Simonis et toutes les 5 minutes entre Simonis et Roi Baudouin, ce qui représente 20 % de capacité en plus par rapport à la mi-2021. Cette amélioration est possible grâce à l'arrivée des nouvelles rames M7 sur le réseau de la Stib. Mises en circulation sur les lignes 1 et 5 dans un premier temps, elles permettent de libérer des rames qui peuvent dès lors être injectées sur les lignes 2 et 6. Les utilisateurs des lignes 2 et 6 peuvent donc dès aujourd'hui bénéficier de près de 3000 places supplémentaires par heure et par sens en heure de pointe par rapport à la mi-2021. Désormais, en heure de pointe, l'ensemble des lignes de métro de la Stib roulent donc à une fréquence de 2 minutes 30 sur leurs troncs communs respectifs.

En novembre 2021, la Stib avait déjà amélioré les fréquences sur les lignes 2 et 6, en y ajoutant de près de 2000 places par heure et par sens la capacité par rapport à la mi-2021. Par cette nouvelle augmentation, la Stib poursuit donc ses efforts pour sans cesse améliorer le service aux voyageurs. En effet, grâce à ces véhicules supplémentaires, les voyageurs pourront disposer de plus



Toutes les deux minutes trente en heure de pointe. © D.R.

d'espace lors de leurs déplacements sur les lignes 2 et 6. Il s'agit là d'un facteur important pour contribuer au confort sur le réseau de la Stib, une priorité pour les voyageurs, qui dont l'importance prend encore plus d'ampleur dans le contexte actuel.

De nouvelles évolutions à venir

À l'avenir, l'arrivée de nouvelles rames M7 supplémentaires couplée à l'installation du nouveau

système de signalisation permettra d'augmenter la fréquence sur les lignes 1 et 5. L'intervalle entre deux rames sera alors de 2 minutes sur le tronçon commun entre Merode et Gare de l'Ouest, ce qui représente près de 5.000 places par heure et par sens. Au total, ce sont pas moins de 22 nouvelles rames M7 qui doivent être livrées, ce qui représente à terme près de 8.000 places supplémentaires sur le réseau de la Stib. ■

WOLUWE-SAINT-LAMBERT

La rue des Floralies devient une rue scolaire

Pendant la phase de test de trois mois, la rue des Floralies sera fermée à la circulation des véhicules motorisés durant les périodes d'entrée et de sortie des classes...

À partir du 17 janvier, la rue des Floralies à Woluwe-Saint-Lambert devient une rue scolaire pour une durée minimum de trois mois. Lors de la phase de test, la rue des Floralies sera fermée à la circulation des véhicules motorisés durant les périodes d'entrée et de sortie des classes, c'est-à-dire de 8h30 à 9h du lundi au vendredi, de 15h05 à 15h35 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 12h05 à 12h35 le mercredi.

Cette phase-test fait suite à la demande introduite par la direction de l'école Floralia et à l'enquête lancée auprès des riverains par le



Rue des Floralies. © GSV

collège des bourgmestre et échevins. À l'issue de la phase-test, une évaluation sera faite afin de décider s'il y a lieu de créer durablement une rue scolaire dans cette rue. Pour rappel, une rue scolaire est une rue située à l'entrée d'une école et qui, à l'heure d'entrée et de sortie des classes, est fermée temporairement à la circulation

des véhicules motorisés. À ces heures, vous ne pouvez emprunter la rue qu'à pied ou à vélo. Aucune voiture ou mobylette n'est autorisée à l'emprunter. Les habitants de la rue peuvent toutefois la quitter en voiture, à faible vitesse. Une exception est prévue pour les services de secours et d'utilité publique. ■

LAEKEN

Un arbre a détruit des tombes du cimetière

Plusieurs tombes du cimetière de Laeken sont abîmées. Il a quelques années, un arbre est tombé sur les sépultures.

Quentin, laekenois et membre de Plan B, avait donné l'alerte ce week-end. Depuis quelques jours, il a remarqué des tombes dégradées dans la parcelle 5B du cimetière de Laeken.

Mais ce n'est pas l'œuvre de vandales comme nos collègues de Bruzz et nous l'avait annoncé. « Il n'y a pas eu de dégradation. Nous n'avons jamais été

appelés pour intervenir au cimetière ni faire état de dégradations », insiste Ilse Van de Keere, porte-parole de la zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles.

En réalité, un arbre est tombé et a abîmé plusieurs stèles dans sa chute il y a quelques années. « Le cimetière étant classé, nous ne pouvions pas intervenir », précise le cabinet de l'échevin de l'État civil en charge des cimetières Ahmed El Ktibi (PS). Un permis régional est en cours pour restaurer une dizaine de tombes. ■



Z.-Z. Z. Cimetière de Laeken. © D.R.